Préparation et forme des marchés publics

Élaborer un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-6819163 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 375 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Élaborer des pièces de marché adaptées à chaque consultation
- Rédiger les clauses à risque de vos cahiers des charges

Sur l'année 2023, le taux d'atteinte des objectifs est de 4,33/5

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître les bases de la réglementation générale des marchés publics

Public concerné

Cadres, acheteurs et rédacteurs des services achats et marchés chargés de la préparation et de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Définir le rôle clé du DCE

- L'élaboration du DCE dans le cadre du déroulement du processus d'achat
- La phase amont de la passation du marché public
- La définition des besoins : étape cruciale dans l'élaboration du DCE

Connaître les pièces constitutives d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- La liberté des acheteurs quant au formalisme contractuel
- La rédaction des pièces contractuelles : CCTP, CCAP, acte d'engagement, bordereaux des prix, annexes...
- Le choix du CCAG adéquat
- La rédaction des pièces de la consultation : le règlement de la consultation
- Les spécificités du DCE en procédure avec négociation et en dialogue compétitif

Définir son besoin à travers le CCTP

- Les 4 dimensions de l'expression du besoin : qualité, quantité, délai et risques
- L'organisation interne et les supports de recensement des besoins
- Les outils nécessaires à la définition des besoins
- La construction du cahier des charges sous un angle normatif et/ou fonctionnel
- La notion de cahier des charges fonctionnel
- L'analyse de la valeur
- La notion de variantes et de prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

OUTILS pouvant aider à la construction d'un CCTP
Guides d'aide à la rédaction des CCTP, guides élaborés par les GEM (Groupes d'Études des Marchés)

ETUDES DE CAS
La reprise d'un ancien CCTP et les risques encourus

2e jour

Identifier les clauses essentielles d'un CCAP

- La construction du CCAP à partir du CCTP
- Le recours possible à un clausier
- Les dangers du « copier–coller »
- Le choix de la forme du contrat : accord-cadre à marchés subséquents ou accord-cadre à bons de commande ou accord-cadre mixte
- La priorité à l'allotissement et les justifications en droit et en fait en cas de marché unique

- La référence au CCAG (clauses essentielles des CCAG : délais, pénalités, contrôle, réception, résiliation, clauses de propriété intellectuelle....)
 - le choix du CCAG de référence
 - l'articulation essentielle entre le CCAP et le CCAG de référence
 - le mécanisme des dérogations
- L'ordre de priorité des pièces contractuelles
- Les principales clauses d'un CCAP : prix, garantie...

ÉTUDES DE CAS
Reconstruire un CCAP avec l'aide du CCAG de référence et d'un clausier
Retrouver dans un extrait de clausier mis à votre disposition les articles appropriés à la nature de la prestation
Bâtir un CCAP avec l'aide d'un extrait de clausier
Identifier les clauses déterminantes pour la bonne exécution du marché

Rédiger l'acte d'engagement (AE)

- Le formulaire d'acte d'engagement ATTRI 1
- Les principales clauses d'un acte d'engagement
- La durée et le début d'exécution du contrat
- La clause relative à l'avance
- Les modalités relatives à l'offre de base et aux variantes
- L'engagement de l'opérateur économique ou du groupement d'entreprises
- Le moment de la signature du marché par l'opérateur économique
- La signature en cas de groupement

Préparer le Règlement de la Consultation (RC)

- Les principales rubriques d'un Règlement de la Consultation
- Les pièces relatives à la candidature et les mesures de simplification (formulaire DUME)
- Les critères de choix des offres : financier, qualitatif, social et environnemental
- Les futures obligations sur le critère social et environnemental
- Les documents spécifiques à l'offre
- La demande d'échantillons et les visites sur site
- La durée de validité des offres
- La présentation des variantes et des prestations supplémentaires éventuelles (PSE)
- Les mentions relatives à la dématérialisation
- Le cadre de réponse pour le mémoire technique

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.